

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1154	21	6	2	7

Programme ProVaPhy : Production et Valorisation de PorPHYra

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 23 octobre 2024 à 14 h 30 à SAINT-LO, à la maison du département, salle Amiral Tourville, en présentiel, sur convocation du 16 octobre 2024.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

M. Hervé AGNÈS est désigné secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche - titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

Déléguée du conseil départemental du Calvados - suppléante :

Mme Mélanie LEPOULTIER, conseillère départementale canton Bayeux

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

Elus du Conseil départemental et EPCI : suppléants

Mme Sophie JULIEN-FARCIS, communauté de communes Granville Terre et Mer

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

M. Didier LEGUENEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Programme ProVaPhy : Production et Valorisation de PorPHYra

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 23 octobre 2024 déclinant les deux objectifs suivants du projet ProVaPhy, qui s'articuleront autour de quatre grands axes :

Le volet production de macro-algues consistera à expérimenter selon deux méthodes différentes :

- soit par une phase de croissance des algues à partir de poches usagées et vides entreposées sur les parcs ostréicoles en production ou ensemencées en éclosier puis déposées sur un parc expérimental ;
- soit par une production à terre où se déroule l'entièreté du cycle ;

Le volet valorisation des algues visera à approfondir les pistes de diversifications agroalimentaires et à réaliser une étude socio-économique dans le but, à moyen terme, d'initier une production en Normandie.

Considérant les partenaires : Synergie Mer Et Littoral, chef de file, le Centre d'Etudes et de Valorisation des Algues, la Société MAGMA, ACTALIA, **en étroite collaboration** avec le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Hauts de France qui assurera le suivi réglementaire, en relation avec les partenaires du projet et les Directions Départementales des Territoires et de la Mer de la Manche et du Calvados. Deux conchyliculteurs, M. Maxime GODEFROY (Gouville-sur-Mer) et M. Emmanuel MAITRE (Meuvaines) seront impliqués dans ce projet.

Considérant la date prévisionnelle de commencement à début 2025 d'une durée de 36 mois et un coût prévisionnel global de 485 000 € dont **97 260 €** pour le SMEL, chef de file, avec demande de financement à hauteur de 80 % auprès de la Région Normandie au titre du programme FEAMPA « Soutien à l'innovation pour la pêche et l'aquaculture » ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres participants :

- autorise la réalisation du projet ProVaPhy ;

- autorise le président du SMEL à signer les documents inhérents à sa réalisation (demande de subventions, conventions...).

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr